

Enlèvements, déplacements et non-retours illicites d'enfants : prévention et intervention

NDLR - Ce texte n'engage que son auteure et ne représente pas nécessairement les positions officielles de l'Association. Toute reproduction, partielle ou totale, est interdite sans autorisation de l'auteure. Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé pour désigner les personnes des deux sexes.

Pina Arcamone

Directrice générale, Réseau Enfants Retour Canada

| *Peut-on prévenir l'enlèvement d'enfants lors de conflits de garde? Nous présenterons dans cet article l'expertise du Réseau Enfants Retour Canada lors de ces situations conflictuelles et dramatiques.*

Historique

Le Réseau Enfants Retour est le seul organisme humanitaire au Québec qui s'est donné pour mission d'assister les parents dans la recherche de leurs enfants portés disparus et de sensibiliser le public à la prévention afin que d'autres enfants ne deviennent victimes d'agression et d'enlèvement.

Le Réseau Enfants Retour a été fondé en 1985 par deux parents suite à l'enlèvement et l'assassinat brutal d'un petit garçon de 4 ans. Depuis ses humbles débuts, alors que le coffre arrière de la voiture d'une des co-fondatrices faisait état de bureau, le Réseau a développé et entretenu des rapports constructifs avec diverses organisations impliquées dans ce domaine, à l'échelle nationale et internationale.

Enfants Retour a été le maître d'oeuvre d'un réseau international d'échange de renseignements et de collaboration qui réunit et mobilise de nombreux partenaires: autorités policières, judiciaires et gouvernementales, médias, institutions spécialisées et milieu associatif. En effet, le Réseau Enfants Retour travaille en étroite collaboration avec plusieurs corps policiers dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec (SQ), les services de police municipaux, ainsi que divers organismes communautaires et instances gouvernementales.

Le Réseau Enfants Retour Canada ne bénéficie d'aucune subvention de soutien. Il compte sur la générosité des individus et des entreprises afin de poursuivre son oeuvre humanitaire. De plus, il bénéficie du dévouement de centaines de bénévoles qui offrent leur appui et donnent de leur temps dans un but commun: prévenir les enlèvements et faire en sorte que le plus grand nombre possible d'enfants portés disparus retrouvent leur famille.

Les services offerts

Résolument engagé à aider les enfants portés disparus et leur famille, l'organisme poursuit les objectifs suivants:

- 1) Le soutien aux familles dans la recherche de leurs enfants;

- 2) La prévention et l'éducation contre les agressions et les enlèvements;
- 3) La formation des corps policiers et des intervenants concernés;
- 4) La sensibilisation de la population en général, des organismes privés, gouvernementaux et paragouvernementaux.

Les services du Réseau Enfants Retour sont toujours offerts gratuitement.

Le soutien aux familles dans la recherche de leurs enfants

Les services d'intervention sont multiples. Nous assistons les parents et les familles dans la recherche de leurs enfants portés disparus soit par fugue, enlèvement criminel ou enlèvement parental.

Le rôle d'Enfants Retour ne consiste pas à se substituer aux autorités policières et à prendre l'enquête en main lorsqu'un enfant est porté disparu. Celui-ci est plutôt d'offrir aux policiers et aux familles toute l'assistance possible, fondée sur nos années d'expérience en matière d'enlèvement d'enfants, sur les ressources que nous avons développées et les contacts que nous avons établis au fil des ans :

- > Production et diffusion d'affiches collectives ou individuelles, d'avis de recherche imprimés et/ou diffusés sur Internet et de publications diverses;
- > Soutien aux familles éprouvées, à toutes les étapes de la recherche;
- > Médiatisation soutenue des dossiers récents ou anciens de disparitions;
- > Traitement confidentiel des appels anonymes d'informations;
- > Mobilisation des groupes d'appui et des organisations partenaires au Canada et à l'étranger.

Campagne d'affiches

La communication d'informations est **essentielle** à la recherche d'un enfant porté disparu. Chaque affiche, présentant douze enfants portés disparus, est un moyen efficace développé par l'organisme pour retrouver les enfants portés disparus. Le Réseau Enfants Retour compte sur la collaboration et le soutien financier de dizaines d'entreprises pour produire et pour diffuser 40 000 affiches d'enfants portés disparus de partout dans le monde, grâce à la générosité de Epic Express. La visibilité de ces affiches nous permet de repérer un enfant et de le rendre sain et sauf à sa famille. En fait, **un enfant sur six** est retrouvé avec succès parce que certaines personnes ont pris le temps de s'arrêter et regarder les photos d'enfants portés disparus.

Vieillessement de photos

Outil indispensable lorsque l'enfant est porté disparu depuis plus de deux ans.

L'alerte Amber au Québec

Grâce à son expertise unique dans le domaine de la recherche d'enfants portés disparus, le Réseau Enfants Retour a été invité à faire équipe avec le SPVM, la SQ, la GRC, de même qu'avec plusieurs autres agences publiques pour participer à la mise en œuvre et à l'implantation de l'alerte Amber au Québec. Ce programme est conçu pour aider les autorités dans les cas les plus sérieux d'enlèvements d'enfant. À la demande des corps policiers, les médias participants diffusent immédiatement sur les ondes un bulletin spécial donnant une description de l'enfant enlevé et du ravisseur suspect. Cet appel général prévient instantanément la communauté locale qui peut immédiatement participer à la recherche de l'enfant disparu.

Quand l'alerte Amber peut-elle être lancée?

Une alerte Amber ne peut être déclenchée que par les corps policiers et n'est utilisée que dans les cas très sérieux d'enlèvements d'enfant, ceux où le facteur temps est critique pour la vie de l'enfant.

Un cas d'enlèvement doit répondre aux critères suivants pour que la police déclenche une alerte Amber:

- 1) La personne portée disparue doit être âgée de moins de 18 ans;
- 2) L'enquête initiale confirme l'enlèvement par un non-membre de la famille;
- 3) La vie de la personne est en danger imminent;
- 4) On dispose de suffisamment d'informations à transmettre au public pour qu'il puisse aider à repérer la victime et le suspect (par exemple la description du véhicule, de l'agresseur).

La prévention et l'éducation contre les agressions et les enlèvements

Les programmes de prévention et d'éducation du Réseau Enfants Retour sont aussi offerts gratuitement tout au long de l'année. Ces activités de formation, touchant la sécurité personnelle des enfants, aident ceux-ci à reconnaître les situations dangereuses et à réagir de façon appropriée. De leur côté, les adultes apprennent les bases de la protection de leurs enfants en situation de danger. À ce jour, des milliers d'enfants et d'adultes ont bénéficié de ces activités et références uniques:

- > Des ateliers interactifs ***La sécurité, c'est mon affaire!*** offerts en milieu scolaire et dans les camps de jour aux enfants de 5 à 12 ans. Ces ateliers mettent l'accent sur le développement de l'estime de soi et de l'autonomie de l'enfant en lui donnant les connaissances nécessaires pour demeurer en sécurité lors de situations potentiellement dangereuses.
- > De nombreuses publications destinées aux enfants et aux adultes.
- > Des **cliniques d'identification d'enfants**: sessions offertes au grand public, au cours desquelles le Réseau Enfants Retour remet aux parents accompagnés de leur enfant un carnet d'identité comprenant une photo couleur et les empreintes digitales de leur enfant, une pochette hermétique pour un échantillon d'ADN, de même que des conseils pratiques de sécurité. Maintenu à jour, ce carnet s'avère être un outil précieux en cas de disparition de l'enfant.

- > **Des séminaires de prévention pour adultes :** sessions offertes à des groupes de parents, afin de perfectionner leurs techniques de communication pour qu'ils enseignent à leurs enfants à se protéger eux-mêmes.
- > Des séminaires ***Prévention de l'enlèvement parental :*** sessions visant à informer les parents sur les signes précurseurs d'un possible enlèvement parental et les mesures préventives afin de le contrer.

Depuis 1985, grâce aux efforts de l'équipe permanente et bénévole du Réseau Enfants Retour, du soutien de tous ses bienfaiteurs et partenaires institutionnels ainsi que de l'important réseau de l'organisation sur le plan national et international, 279 enfants ont été retrouvés.

Les enlèvements parentaux

L'an dernier au Québec, il y a eu 78 enlèvements parentaux signalés aux corps policiers. Malheureusement, encore aujourd'hui, nous avons tendance à ne pas reconnaître la gravité de ces cas. Pourtant, ce geste considéré comme un acte criminel au Canada, est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Il est parfois difficile, pour le parent qui n'a pas la garde légale, de se contenter de rapports plus limités avec son enfant. Au lieu de chercher des compromis qui répondraient aux besoins affectifs de son enfant, certains parents se braquent et se laissent emporter par la colère. Ceux-là réagissent en kidnappant leur propre enfant.

Lorsqu'un parent enlève son enfant, il est faux de croire que celui-ci est forcément en sécurité. Souvent ce geste n'en est pas un d'amour pour l'enfant, mais plutôt de vengeance envers l'autre parent suite à la rupture du couple. Malheureusement, les enfants sont pris en otage par de telles situations et se retrouvent victimes d'une séparation forcée et désastreuse. En conséquence, ces enfants peuvent être constamment déplacés d'un endroit à l'autre et fréquemment obligés d'assumer une nouvelle identité. Ils seront alors incapables d'établir des relations durables à cause de leur style de vie de fugitif et contraints de mentir sur leur identité et sur leur lieu d'origine. Ce genre de vie entraîne chez l'enfant des troubles psychologiques qui peuvent perdurer après que l'enfant soit retrouvé et ramené auprès du parent légitime, c'est-à-dire celui qui en a la garde légale.

Les facteurs précipitants d'un éventuel enlèvement parental

- > L'amertume ou la colère engendrées par la rupture du couple sont parfois si intenses que l'un des deux parents souhaite punir l'autre parent en le privant de son lien privilégié avec l'enfant;
- > Le refus d'accepter la séparation ou le fait que ce soit l'autre parent qui ait demandé le divorce;
- > Le sentiment que les modalités de l'ordonnance de garde ou d'accès sont injustes ou trop restrictives;
- > La difficulté d'adaptation aux us et coutumes du pays, lorsque l'un ou les deux parents sont des immigrants;
- > L'enlèvement peut précéder ou suivre de près la séparation légale ou le divorce et surtout l'attribution de la garde légale;
- > L'enlèvement peut se produire à l'occasion de l'exercice d'un droit de visite;

- > L'enlèvement survient fréquemment dans les familles où la violence conjugale, les relations problématiques, les divergences de point de vue sur l'éducation des enfants et la religion sont courantes;
- > Les menaces devraient toujours être prises au sérieux et enregistrées au poste de police.

Les signes précurseurs d'un enlèvement parental

Un enlèvement parental est rarement un geste spontané et impulsif. Il s'agit plutôt d'un geste très bien planifié dont voici certains signes précurseurs:

- > Démission du travail
- > Vente de la maison
- > Liquidation des biens
- > Fermeture des comptes bancaires
- > Demande d'un passeport canadien ou étranger

Le parent ravisseur peut souvent compter sur le soutien de sa propre famille et de ses amis proches qui vont éventuellement l'aider dans son projet ou refuser de dévoiler ses allées et venues aux autorités policières.

Conséquences pour les enfants

De façon générale, il est difficile de reconnaître l'ampleur du problème parce que l'enfant se trouve avec l'un de ses parents. Or cette expérience est très traumatisante pour l'enfant. Il peut ressentir de la peur, de la tristesse, une grande solitude car sa vie bascule du jour au lendemain. Il est privé des liens significatifs qui l'unissaient à l'autre parent, aux autres membres de sa famille ainsi qu'à ses amis. Le ravisseur tente de convaincre l'enfant que l'autre parent ne l'aimait pas, ou qu'il est décédé. L'enfant est forcé de faire seul le deuil de son environnement familial:

- > On lui interdit d'entrer en contact avec des membres de sa famille ou ses amis;
- > Si l'enfant est d'âge scolaire, il est forcé de changer d'école et perd ainsi contact avec ses compagnons et son professeur. Certains enfants ne sont même plus inscrits à l'école et sont retenus à la maison en permanence;
- > Souvent ces enfants se retrouvent dans une nouvelle ville, une autre province, voire un autre pays où la culture et la langue leur sont étrangères;
- > Les enfants vivent souvent comme des fugitifs, se déplaçant constamment sans pouvoir faire confiance aux autorités habituelles telles que les enseignants et les policiers, alors que le parent ravisseur tente d'échapper aux recherches. Certains d'entre eux ne peuvent conserver leur véritable nom;
- > Ces conditions de vie entraînent un profond sentiment d'instabilité chez l'enfant.

Lorsque l'enfant est retrouvé

Une fois que l'enfant est retrouvé et ramené à la maison, il est important de savoir que celui-ci pourrait souffrir du « syndrome d'aliénation parentale ». En termes simples, l'enfant devient aliéné et hostile au parent tuteur parce que le parent enleveur dénigre systématiquement celui-ci afin de détruire cette relation privilégiée et satisfaire ses besoins propres, dont l'obtention de la garde, entre autres. L'enfant peut aussi éprouver des difficultés à renouer avec le parent retrouvé et à réintégrer son milieu familial. Il se peut que l'enfant, dans un premier temps, rejette ce parent, sa famille et son entourage.

Pour l'enfant, le parent ravisseur demeure son parent, peu importe les gestes posés. Celui-ci s'est adapté à un nouveau mode de vie qui peut se révéler très différent de celui auquel il était habitué avant son enlèvement. Il est même possible qu'il ait oublié cette période de sa vie. Donc, l'enfant recommence sa vie à neuf. Il a besoin qu'on lui accorde du temps et du soutien afin de pouvoir s'y adapter.

Les manifestations possibles du syndrome d'aliénation parentale

- 1) L'enfant ressent un conflit de loyauté envers les parents;
- 2) L'enfant peut ressentir de la confusion concernant le rôle des parents et son rôle au sein de la famille. Sa vision des choses peut être complètement différente de ce qu'il a entendu du parent ravisseur;
- 3) L'enfant peut présenter aussi les symptômes et comportements suivants:
 - Dépression
 - Introversion
 - Confusion
 - Morosité
 - Piètre image de soi
 - Peur de commettre des erreurs
 - Peur du rejet
 - Manque de confiance en soi
 - Insécurité
 - Agressivité, délinquance et négligence à l'égard de ses responsabilités
 - Cauchemars, craintes irrationnelles, graves frayeurs
 - Certain retard moteur, affectif ou cognitif
 - Réaction de rage envers le parent chercheur et de rejet face au parent ravisseur
 - Syndrome de stress post-traumatique

Il est nécessaire d'avoir recours à un soutien psychologique ou psychiatrique afin d'aider à la fois l'enfant et son milieu familial.

Les conséquences sur l'enfant varient en fonction de son âge au moment de l'enlèvement, de la durée de l'enlèvement, et des conditions de vie reliées à nouveau contexte instable. Selon certaines études portant sur cette question, plus l'enlèvement se déroule sur un court laps de temps, moins les traumatismes sont sévères.

Cependant, il arrive que certains enfants, lorsque cette période perdure, qu'ils ont été enlevés en bas âge et qu'ils souffrent du syndrome d'aliénation parentale, expriment le désir de rester auprès du parent ravisseur en raison du nouveau lien mutuel établi.

Dans le document de référence intitulé *Psychological Consequences and Promising Interventions* (1992) produit par le Center of Trauma de l'Université de la Californie, certains faits relatés par les familles d'enfants portés disparus quant aux impacts de l'enlèvement sont éloquentes :

- > La majorité des familles d'enfants disparus vivent avec des séquelles psychologiques importantes;
- > Le tiers des enfants retrouvés vit constamment dans la peur d'être enlevé à nouveau;
- > Bon nombre d'enfants enlevés, soit pour une période prolongée, soit à qui l'on a fait croire que l'autre parent était décédé ou ne l'aimait plus, perçoit le processus de retrouvailles comme un autre enlèvement;
- > Plus de 80 % des cas de réunions d'enfants portés disparus avec le parent chercheur ont eu lieu malheureusement en moins de 15 minutes et sans recours aux services de soutien psychosocial;
- > Près de 80 % des jeunes victimes et leur famille ne bénéficient d'aucun service de soutien psychologique ou autres.

La réunion parent-enfant

Les intervenants sont régulièrement appelés à participer au processus de réunion parent-enfant. Il est recommandé de rencontrer le parent chercheur avant la réunion et de voir auprès d'organismes tels qu'Enfants Retour quelles ressources sont disponibles pour faciliter cette rencontre.

Certains éléments importants à considérer

- > Il est important de prévenir le parent chercheur que la réunion avec son enfant ne sera peut-être pas de prime abord des plus heureuses, considérant la possibilité que l'enfant souffre, entre autres, du syndrome d'aliénation parentale.
- > Il est important d'informer l'enfant sur ce qui se passe et ce à quoi il doit s'attendre.
- > Il faut laisser l'enfant aller vers le parent.
- > Il ne faut pas permettre au parent ravisseur d'être présent à la réunion de l'enfant avec le parent chercheur. Cependant, si c'est possible et sous supervision, on peut laisser le parent ravisseur expliquer à l'enfant ce qui se passe et lui dire au revoir avant sa rencontre avec l'autre parent.
- > Il faut suggérer au parent chercheur d'avoir en sa possession un journal décrivant les mesures prises pour retrouver l'enfant de même qu'un album photo et des effets personnels appartenant à l'enfant (ex. : peluche, poupée, jouet préféré, etc.)

En guise de conclusion

Nous considérons que les enlèvements parentaux d'enfants ont une incidence profonde sur la famille et sur la collectivité. La disparition d'un enfant nous interpelle tous, car elle représente la perte d'une personne au sein de la collectivité, peu importe les motifs en cause. Nous croyons que le fait de se faire justice soi-même n'est pas une solution valable face à cette problématique.

Notre expérience démontre clairement qu'un parent n'enlève pas son enfant par amour, parce que, si c'était le cas selon nous, celui-ci tiendrait compte des impacts négatifs de ce geste pour l'enfant.